

Lundi 06 avril 2020

Le conseil de la municipalité de St-François-de-sales siège en séance ordinaire ce 06 avril 2020 à 19 heure par voie de visioconférence (application zoom)

Sont présents à cette visioconférence, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse, à laquelle étaient présent M. Vincent Simard, M. Raymond Gauthier, Mme Nancy Tremblay, Mme Anne Bouchard-Martel, M. Yvon Deschênes, Mme Annie Girard.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, le directeur général Renaud Blanchette

1. Bienvenue et acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2020-39

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel qu'il apparaît ci-dessous :

1. Bienvenue et acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation des séances à huis-clos en temps de COVID-19
3. Acceptation de fermetures de l'accès aux bâtiments municipaux-covid
4. Adoption du procès-verbal du 02 mars 2020
5. Suivi de procès-verbal
6. Rapport de la mairesse
7. Rapport des conseillers
8. Correspondance
9. Acceptation des comptes
10. Période de questions
11. Projet d'affichage aux deux entrées de la municipalité-octroi du contrat de fabrication et installation
12. Plan de mesures d'urgence-projet d'achat d'une génératrice en commun
13. Plan de main d'œuvre-Projet de mise en commun intermunicipal
14. MTQ-Permis d'intervention-fév.2020 à fév. 2021
15. Office d'habitation des 5 Fleurons-Acceptation des prévisions budgétaires 2020

16. Avis de motion- Règlement 2020-05-Modification du règlement 2005-01 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales et compensations pour services 2020 et suivants
17. Balayage des rues 2020-octroi du contrat
18. Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2014-2018- Programmation de travaux révisée au 31 décembre 2019 et réclamation des versements pour travaux réalisés
19. Période de questions
20. Divers
 - a) Demande d'installation de lampes de rues et déplacement d'un poteau à Hydro-Québec
 - b) Achat et installation d'une enseigne numérique-octroi de contrat
21. Fixation de la prochaine séance et levée de la présente

2. Acceptation des séances à huis-clos en temps de COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'il faudra tenir de d'autres décrets à venir prolongeant cette situation;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

APPUYÉ par M. Vincent Simard

2020-40

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence

3. Acceptation de fermetures de l'accès aux bâtiments municipaux-covid

CONSIDÉRANT les différents décrets du gouvernement émis depuis le 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période indéterminée exigeant le confinement à toute la population du Québec ainsi que la fermeture de toutes entreprises, commerces, activités, etc., jugées non-essentiels;

EN CONSÉQUENCE

Il EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay **2020-41**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte et entérine par la présente, la décision de fermer tous les bâtiments municipaux ainsi que la tenue de toutes les activités à l'intérieur desdits bâtiments et ce à partir du 13 mars 2020;

QUE l'accès au public au bâtiment administratif de la municipalité soit fermé à partir du jeudi 2 avril 2020;

QUE tous les services municipaux y soient tout de même dispensés par nos employés soit par téléphone ou courriel et ce, pour tout le temps que l'exigera la situation.

4. Adoption du procès-verbal du 02 mars 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil n'ont pas reçu le procès-verbal du 2 mars 2020, celui-ci ne peut être accepté

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par m. Raymond Gauthier
2020-42

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal du 02 mars 2020 soit accepté seulement à la séance du conseil du 4 mai 2020.

5. Suivi de procès-verbal

Le directeur-général informe le conseil du suivi de certaines résolutions de la séance précédente.

6. Rapport de la mairesse

La mairesse fait le résumé de toutes les activités et réunions depuis la dernière séance et donne les informations reçues.

7. Rapport des conseillers

Chacun des membres du conseil mentionne ce qu'il a fait depuis la dernière séance. Bien sûr, vu la période de confinement en raison du covid-19, toutes les rencontres, réunions, etc. étant annulées, cet item est bref.

8. CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel
2020-43

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte les dons et les invitations ci-dessous :

U.P.A. Annulation du brunch annuel en raison de covid-19

9. Acceptation des Comptes

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay
2020-44

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte les comptes ci-dessous ;

COMPTES À PAYER Séance du 6 avril 2020

COMPTES PAYÉS	
Fournisseurs	Montant
FACTURES ANNÉE 2020	
Bell	110.13 \$
Bell	88.53 \$
Bell	114.79 \$
Hydro Québec	1 257.71 \$
Hydro Québec	5.40 \$
Hydro Québec	829.27 \$
Hydro Québec	377.58 \$

Hydro Québec	1 680.75 \$
Hydro Québec	73.70 \$
Hydro Québec	1 179.43 \$
Hydro Québec	575.00 \$
Hydro Québec	70.42 \$
Hydro Québec	1 107.18 \$
Hydro Québec	71.70 \$
Hydro Québec	785.87 \$
Hydro Québec	455.18 \$
Hydro Québec	211.31 \$
TéluS	174.05 \$
TéluS	174.05 \$
Visa	1 222.83 \$
Total comptes payés	10 564.88
COMPTES À PAYER	
Fournisseurs	Montant
FACTURES ANNÉE 2020	
Brandt	707.02 \$
Coop	669.63 \$
Cuizen	10.34 \$
Desco	869.45 \$
Énergie & Ressources	4.00 \$
Entreprises MB St-Félicien	524.24 \$
Environex	643.87 \$
Groupe Novo SST	1 269.47 \$
Mégaburo	373.33 \$
Nettoyeur Net Plus	54.62 \$
Nutrinor	594.89 \$
Pompe Saguenay	3 166.56 \$
Profeux	526.58 \$
Retraite Québec	1 414.39 \$
Signis	125.90 \$
Stantec	13 287.95 \$
Télénet	415.52 \$
UAP inc.	1 781.50 \$
Zone Kubota	3 029.02 \$
Total comptes à payer	29 468.28
TOTAL GÉNÉRAL:	40 033.16 \$

10. Période de questions

Par voie d'avis publics affichés et de publication sur le Facebook de la municipalité, les citoyens avaient été invités au préalable à poser leurs questions avant la tenue de la présente séance, soit par téléphone ou courriel, lesquelles questions auraient été traitées. Aucune question n'est parvenue au directeur-général.

11. Projet d'affichage aux deux entrées de la municipalité- octroi du contrat de fabrication et installation

CONSIDÉRANT que le projet de deux affiches (Bienvenue) aux entrées nord et sud de la municipalité longeant la route 155 est un dossier entamé depuis très longtemps par le conseil tel qu'en fait foi un document réalisé par le Service d'aide -conseil en rénovation patrimonial (SARP) daté de septembre 2010 et présenté à la Table de concertation des municipalités dévitalisées de St-François-de-sales, Lac-Bouchette et St-André;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-06 du 20 janvier 2020 où ce conseil mandatait Mme Valérie Savard agente de développement à travailler spécifiquement ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à l'entreprise " Les Enseignes April " de Jonquière pour la fabrication et installation de deux enseignes d'identification aux entrées de la municipalité selon les dessins et devis fournis, laquelle offre de faire ce mandat pour le coût de 13 980\$ taxes en sus soit 16 073.51\$ incluant taxes, le tout tel qu'en fait foi la soumission déposée en date du 12 février 2020

CONSIDÉRANT que ce conseil a opté pour un contrat de gré à gré puisqu'inférieur à 25 000\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2020-45

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil octroi le contrat de fabrication de deux affiches de bienvenue aux entrées nord et sud de la municipalité à l'entreprise "Les enseignes APRIL" de Jonquière pour le coût de 13 980 \$ taxes en sus soit 16 073.51\$ taxes incluses, le tout tel qu'en fait foi la soumission déposée en date du 12 février 2020

QUE ce contrat soit effectué aussitôt que les dessins d'atelier soient fournis et approuvés et dès que les terrains récepteurs soient dégelés et apte à les recevoir.

12. Plan de mesures d'urgence-projet d'achat d'une génératrice en commun

CONSIDÉRANT le projet d'achat en commun d'une génératrice pour les besoins de mesures d'urgence de nos municipalités, dont voici ci-dessous un projet de résolution que le conseil devra adopter pour participer à ce regroupement :

Achat d'une génératrice en commun (APPS-2020-014) / Les Entreprises M.B. St-Félicien Inc. / 7 500,00 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE le 9 novembre 2019 est entrée en vigueur le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement susdit a pour objectif de rehausser le niveau de préparation des municipalités aux sinistres. Plus particulièrement, ce règlement vise à accroître leur autonomie et la protection de leur population lors d'un sinistre majeur;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'entrée en vigueur de ce règlement, l'ensembles des municipalités locales visées doivent être en mesure d'appliquer sur leur territoire les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux qui y sont déterminés;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministre de la Sécurité publique du Québec a confié à l'Agence de municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1- du Québec (ci-après : « l'Agence ») le mandat d'élaborer et de gérer un programme d'aide financière, afin de soutenir les municipalités pour la réalisation d'activités qui sont prévues au *Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations – vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes*;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la société « Les Entreprises M.B. St-Félicien Inc. » datée du 26 février 2020 concernant l'achat en commun avec les municipalités de Sainte-Hedwidge, Chambord, Saint-François-de-Sales, Lac-Bouchette et Saint-André, des biens suivants pour l'alimentation des centres de coordination:

- Une génératrice mobile usagée de marque Caterpillar, d'une puissance de 100 kilowatts, modèle XQ100, numéro de série : OXYC00235;
- Une remorque essieu double, année 2014, de marque ABG Genest, numéro de série : 2A9AAD2217EA177000;
- Câble de puissance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Roberval a obtenu de l'Agence, une subvention afin de lui permettre de réduire la dépense occasionnée par cet achat en commun ;

PAR CONSÉQUENT, il proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillères présentes et conseillers présents, que le conseil municipal de St-François-de-sale:

- 1) ACHÈTE de la société « Les Entreprises M.B. St-Félicien Inc. » conjointement avec les municipalités de Sainte-Hedwidge, Chambord, Roberval, Lac-Bouchette et Saint-André, les biens suivants :

- Une génératrice mobile usagée de marque Caterpillar, d'une puissance de 100 kilowatts, modèle XQ100, numéro de série : OXYC00235;
 - Une remorque essieu double, année 2014, de marque ABG Genset, numéro de série : 2A9AAD2217EA177000;
 - Câble de puissance;
- 2) PAIE à la société « Les Entreprises M.B. St-Félicien Inc. » la somme de 7 500,00 \$ taxes en sus représentant la part payable par la municipalité St-François-de-sales relativement à cet achat en commun;
 - 3) DÉSIGNE la municipalité de Chambord à titre municipalité mandataire pour immatriculer en son nom (municipalité de Chambord) ladite remorque, assurer lesdits équipements et de voir à leur entretien régulier;
 - 4) ACCEPTE de payer annuellement sa part des frais relativement à l'immatriculation de la remorque, à l'assurance et à l'entretien régulier de ces dits équipements et ce, dans les trente (30) de la réception d'une facturation de la municipalité de Chambord;
 - 5) RECONNAÎT qu'il lui appartient d'assumer les frais reliés aux travaux nécessaires pour ajouter un transformateur muni d'un coupe-circuit afin d'uniformiser la collection de la génératrice à la salle électrique du bâtiment municipal où elle devra être branchée;
 - 6) AUTORISE le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité St-François-de-sales les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

CONSIDÉRANT qu'ayant reçu les informations très tardivement relativement à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2020-46

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QU'afin de prendre une décision éclairée, le conseil de la municipalité St-François-de-sales désire reporter cet item à la séance du 4 mai 2020 afin de se donner le temps d'en discuter davantage avec les municipalités participantes au regroupement

13. Plan de main d'œuvre-Projet de mise en commun intermunicipal

Attendu le plan de main-d'œuvre des services réalisé pour l'ensemble des municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que la Municipalité St-François-de-sales a adhéré à l'élaboration de ce plan de main-d'œuvre par la résolution n° 2018-149

Attendu qu'à la suite du dépôt du rapport sur le plan de main-d'œuvre, les élus des municipalités de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales, Chambord et Saint-André se sont montrés intéressés à poursuivre le processus afin d'évaluer certains scénarios de mises en commun entre leurs organisations;

Attendu que les élus ont convenu d'identifier pour chacune de leur municipalité les services et les ressources dont ils désirent évaluer l'opportunité de mise en commun;

Attendu la nécessité que les municipalités mandatent un professionnel afin de réaliser pour eux une étude plus approfondie des scénarios de mise en commun choisis afin d'en déterminer les avantages et inconvénients et établir la structure à mettre en place pour la mise en commun le cas échéant;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a obtenu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale afin de procéder à l'élaboration des plans d'action spécifiques en matière d'effectifs (ressources humaines) pour des scénarios du plan de main-d'œuvre réalisé.

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

APPUYÉ par Mme Nancy Tremblay **2020-47**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit;
- Que le conseil de la Municipalité St-François-de-sales s'engage à participer avec les municipalités de Lac-Bouchette, Chambord, St-André, à l'évaluation de certains scénarios de mises en commun entre leurs organisations, et à assumer sa part des coûts du processus;
- De demander à la MRC du Domaine-du-Roy que le processus autorisé par la présente résolution puisse bénéficier de l'aide financière consentie à la MRC par le MAMH dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale;
- De demander à la MRC du Domaine-du-Roy d'assister les municipalités dans ce processus et d'octroyer le mandat à un professionnel afin de réaliser pour eux une étude plus approfondie des scénarios de mise en commun tels que sélectionnés par les municipalités.

14.MTQ-Permis d'intervention-fév.2020 à fév. 2022

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports demande que la municipalité renouvelle son permis d'intervention pour l'entretien de ses conduites d'aqueduc et/ou d'égout ou bris imprévus, sur le rue Principale (route 155) et ce, pour la période de février 2020 à février 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en accepter les clauses générales et ce, par résolution

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2020-48

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de St-François-de-Sales, accepte le renouvellement du permis d'intervention pour des travaux d'entretien ou de réparations d'urgence des conduites d'aqueduc ou d'égout sur la rue Principale (route 155), permis émis par le Ministère des Transports pour la période de février 2020 à février 2022

QUE ce conseil accepte les clauses inscrites au permis # 6808-20-008

QUE le directeur général Renaud Blanchette soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité St-François-de-Sales tout document relatif à ce permis.

15.Office d'habitation des 5 Fleurons-Acceptation des prévisions budgétaires 2020

CONSIDÉRANT les ex-Offices municipales d'habitation du secteur Roberval sont maintenant fusionnées depuis le 1^{er} janvier 2020 dont en voici la composition :

-Roberval possédant un total de 134 logements

-Sainte-Hedwidge10 “

-Lac-Bouchette27 “

-Saint-François-de-sales.....12 “

-Chambord.....31 “

Total 214 logements

CONSIDÉRANT que ce nouveau regroupement portera désormais le nom de : **Office d'habitation des 5 Fleurons**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a présenté en date du 19 février 2020, les prévisions budgétaires pour l'exercice 2020, qui doivent être acceptées par le conseil de la municipalité St-François-de-sales, lesquelles se résument brièvement à ce qui suit :

Totaux pour l'ensemble des 5 OH

Revenus901 764 \$
Dépenses.....1 453 887 \$
Déficit552 123 \$

Contribution SHQ (90%)496 911 \$
Contributions municipales (10%)66 112 \$

CONSIDÉRANT que pour les prévisions 2020 de l'OH de St-François-de-Sales, voici un bref résumé :

Revenus.....50 622 \$
Dépenses..... .66 079 \$
Déficit 15 457 \$

Contribution SHQ (90%)13 911 \$
Contributions municipales (10%)1 546 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes **2020-49**
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité St-François-de-Sales accepte les prévisions budgétaires 2020 de l'OH des 5 Fleurons telles que préparées et expédiées en date du 19 février 2020, se résumant à ce qui est en préambule et pour St-François-de-Sales à ce qui suit :

Revenus.....50 622 \$
Dépenses..... .66 079 \$
Déficit 15 457 \$

Contribution SHQ (90%)13 911 \$
Contributions municipales (10%)1 546 \$

QUE ce conseil accepte d'acquitter sa part des coûts.

16.Avis de motion- Règlement 2020-05-Modification du règlement 2005-01 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales et compensations pour services 2020 et suivants

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Vincent Simard conseiller, que lors d'une prochaine séance, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-Sales procédera à l'adoption d'un règlement portant le numéro **2020-05**, « **Ayant pour objet de modifier le règlement 2005-01 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales et compensations pour services 2020 et suivants**

17. Balayage des rues 2020-octroi du contrat

CONSIDÉRANT que pour 2020 ce conseil désire toujours procéder au balayage des rues de façon mécanique comme en 2019. Une soumission a été demandée à Transport Marc Bolduc, lequel effectuait ce travail depuis nombre d'années a finalement vendu sa machinerie à l'entreprise Nutrite-Belle pelouse d'Alma qui à la suite d'une invitation, offre d'exécuter le même travail aux mêmes conditions et prix que 2019, soit pour le coût de 2 400\$ taxes en sus, le tout tel que soumissionné et document fourni en date du 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2020-50

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte d'accorder le contrat de balayage des rues pour 2020 à l'entreprise Nutrite-Belle pelouse d'Alma afin d'effectuer le contrat pour le même travail et aux mêmes conditions et prix que 2019, soit pour le coût de 2 400\$ taxes en sus, le tout tel que soumissionné et document fourni en date du 6 avril 2020.

18. Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2014-2018- Programmation de travaux révisée au 31 décembre 2019 et réclamation des versements pour travaux réalisés

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2015-94 du 1^{er} juin 2015, la municipalité déposait sa programmation partielle des travaux, renouvelée par la résolution 2015-165 pour les travaux réalisés jusqu'au 15 octobre 2015, la résolution 2016-141 pour les travaux réalisés jusqu'au 15 octobre 2016, la résolution 2017-136 pour les travaux réalisés au 15 octobre 2017 et finalement la résolution 2018-180 pour les travaux réalisés au 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit produire au 31 décembre 2019, une programmation révisée et finale de travaux et la transmettre au Ministère pour justification et réclamation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-51

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux intégrées à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme soit un total 91560\$ pour les 5 années;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019. Donc en date de la présente et ce depuis la dernière réclamation 2018, un montant de 129 985\$ de travaux réalisés est réclamé jusqu'en date de la présente, dont en voici le rapport final :

**PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE AU 2019-12-31
TECQ 2014-2018**

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

A – Population selon le décret de la population pour l'année 2014 654

B – Seuil minimal d’immobilisation à maintenir (A x 28\$)	18 312 \$
C – Seuil minimal d’immobilisation à maintenir pour la durée du programme (B x 5) ¹	91 560 \$
D – Contribution gouvernementale (montant visé par la programmation travaux)	575 389\$
E – Total des investissements à réaliser (C + D)	666 949 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	575 389 \$
Montant de la contribution gouvernementale	575 389 \$
Surplus / déficit	0 \$

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

A - Population selon le décret de la population pour l'année 2014
654

B - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir (A x 28\$)
18 312 \$

C - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme (B x 5)
91 560 \$

D - Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)
575 389 \$

E - Total des investissements à réaliser (C + D)
666 949 \$

Travaux de priorité 1 - Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux (389 781 \$)

Travaux de priorité 2 - Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales (46 652 \$)

Travaux de priorité 3 - Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout (0)

Travaux de priorité 4 - Voirie locale, matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (138 956 \$)

Coût total des travaux - priorités 1 à 4 (575 389 \$)

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés 575 389 \$

Montant de la contribution gouvernementale 575 389 \$

19.Période de questions

Aucune question n'est parvenue au préalable au bureau municipal tant par courriel que par téléphone, comme il avait été recommandé dans l'avis public affiché le 31 mars 2020.

20.Divers

a) Demande d'installation de lampes de rues et déplacement d'un poteau à Hydro-Québec

Considérant que les 3 conseillers mandatés pour analyser et faire une proposition en réponse à la demande d'installation d'une lumière de rue face au 410 rang 6, parvenue à la municipalité en date du 2 mars 2019, n'ont pas eu le temps de se rendre sur place pour effectuer la tâche confiée ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2020-52

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil mandate de nouveau les conseillers Raymond Gauthier, Yvon Deschênes et Vincent Simard à se rendre sur place pour faire l'évaluation des possibilités, avant la prochaine séance, d'en donner les résultats au directeur-général afin de faire sortir les coûts d'achat chez Wesco et installation par Hydro-Québec, ceci dans le but que le conseil puisse se positionner et donner une réponse au citoyen.

b) Achat et installation d'une enseigne numérique-octroi de contrat

CONSIDÉRANT que le conseil a tenté plusieurs fois de rendre à terme le dossier d'achat et d'installation d'une enseigne numérique devant l'édifice municipal maintenant déménagé dans l'édifice voisin (Caisse Desjardins), mais que le manque de ressources et de temps ont fait en sorte que le projet ne se réalise jamais;

CONSIDÉRANT que c'est justement pour l'une de ces raisons que le conseil a procédé en janvier à l'engagement d'une agente de développement (Valérie Savard) à raison

de 14 heures par semaine pour une certaine période afin de concrétiser ce projet;

CONSIDÉRANT que à la suite d'une estimation verbale avec l'Entreprise Enseigne April, il en coûtera moins de 25 000\$ pour une telle enseigne incluant achat et installation (une soumission a déjà été demandée en 2016 à l'entreprise Liberté Vision et le coût à l'époque était d'environ 24 000\$ et quelques);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-53

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QU'afin d'avancer et de concrétiser ce dossier d'enseigne numérique avant juin et qu'étant donné que ce projet sera inférieur à 25 000\$, ce conseil désire procéder de gré à gré sans autre soumission et accepte ainsi d'octroyer le contrat d'achat et d'installation d'une enseigne numérique à l'entreprise "Les Enseignes April " de Jonquière, à la condition essentielle que le coût total net d'achat et d'installation soit inférieur à 25 000\$ incluant tous les éléments discutés au préalable sans quoi, ce contrat deviendra nul, sans effet sans aucun recours possible.

21. Fixation de la prochaine séance et levée de la présente

CONSIDÉRANT que malgré ce temps de confinement en raison de la COVID-19 et malgré que la présente séance ordinaire ce soit déroulée en visioconférence, sans public, le décorum de la séance a bien été respecté et les membres du conseil ont été très disciplinés ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2020-54

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la prochaine séance du conseil ordinaire est fixée au lundi 06 avril à 19 h telle que prévue. Le conseil verra en temps et lieu en fonction de la levée ou non de la date de confinement si cette séance se tiendra encore en visioconférence ou de façon régulière à la salle du local de l'Âge d'or;

QUE d'une façon ou l'autre, un avis public sera affiché lorsque connu;

QUE la présente séance soit levée, il est 20h30.

Mairesse
Cindy Plourde

dir-gén.
Renaud Blanchette